

APPRENDRE



Appel à projets de recherche contextualisées en éducation

« Éducation inclusive sensible au genre : contextualiser, expérimenter, comprendre et transformer »

DATE LIMITE DE RÉPONSE :
31 décembre 2025



Pays admissibles à l'Appel

Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Haïti, Gabon, Guinée, Liban, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Union des Comores.

Table des matières

Le Programme APPRENDRE	4
La composante recherche du Programme APPRENDRE	6
1. Contexte	8
2. Champs de recherche visés par l'appel à projets	11
3. Méthodologies de recherche à considérer pour les projets	14
3.1. Recherche appliquée	15
3.2. Développement expérimental	16
3.3. Cadre géographique de la recherche	17
3.4. Résultats attendus	17
3.5 Livrables attendus de la recherche	18

4. Éligibilité et composition des équipes.....	20
4.1 Critères de constitution des équipes	20
4.1.1. Coordination du projet	20
4.1.2. Membres de l'équipe projet	21
4.2 Critères d'appréciation des propositions de projets de recherche.....	22
4.2.1 Contenu attendu de la proposition	22
4.2.2 Grille indicative d'évaluation des propositions	23
4.2.3 Critères financiers et administratifs de recevabilité.....	24
 5. Évaluation, sélection des demandes et notification des lauréats	27
 6. Calendrier de l'appel et dépôt des dossiers	31

Date d'ouverture de l'appel : 1er octobre 2025

Date limite de soumission des propositions : 31 décembre 2025

Durée du projet : 12 mois de mise en œuvre, à partir de mai 2026

Financement : Budget maximum de 50 000 euros par projet

Le Programme APPRENDRE

Le [programme APPRENDRE](#) (Appui à la Professionnalisation des Pratiques Enseignantes et au Développement de Ressources) s'inscrit dans le cadre d'une réponse innovante au défi de la qualité de l'éducation dans des pays francophones émergents ou en développement. Coordonné par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), le programme est financé grâce à une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'objectif principal d'APPRENDRE est de renforcer les capacités des ministères en charge de l'éducation (primaire, collège -ou fondamental- et lycée) des pays ciblés, notamment ceux d'Afrique, à accompagner efficacement leurs enseignantes et enseignants en vue d'améliorer leurs pratiques professionnelles.

Pour mieux répondre aux enjeux d'amélioration des apprentissages scolaires, de nombreux pays ont engagé l'adaptation de leurs dispositifs de formation initiale et continue des personnels enseignants, et des personnels de direction des établissements, ainsi que des modalités de l'encadrement-supervision. Les pays se sont efforcés de renforcer la professionnalisation des personnels de l'éducation pour intégrer les compétences requises par des systèmes éducatifs en pleine mutation (finalités plus inclusives, généralisation de l'enseignement de base, nouveaux *curricula* et programmes centrés sur les compétences, évolutions des pratiques pédagogiques, etc.) en lien avec les Objectifs de Développement Durable.

Le programme APPRENDRE se positionne principalement sur le processus de **professionnalisation des personnels d'enseignement et de leur encadrement, en vue de favoriser les apprentissages de l'ensemble des élèves**. APPRENDRE a pour mission principale d'accompagner les pays partenaires, selon des plans d'actions co-construits entre les différentes actrices et les différents acteurs, pour répondre aux enjeux de cette professionnalisation.

Pour ce faire, des **groupes thématiques d'expertise (GTE) francophones** ont été constitués pour l'appui technique aux pays et pour l'approfondissement et la mutualisation des connaissances et pratiques :

- *GTE 1 Professionnalisation des acteurs et observation des pratiques de classe ;*
- *GTE 2 Ingénierie de formation et usages pédagogiques des technologies ;*
- *GTE3 Appui aux collectifs enseignants et communautés d'apprentissage professionnel, dans les établissements et les réseaux disciplinaires ;*
- *GTE 4 Promotion et enseignement des mathématiques et des sciences,*
- *GTE 5 Apprentissage de la lecture et langues d'enseignement ;*
- *GTE 6 Appui au pilotage des systèmes éducatifs ;*
- *GTE7 Promouvoir une culture de l'évaluation ;*
- *GTE8 Promotion des initiatives sensibles au genre et à l'inclusion : pour une éducation équitable et transformatrice.*

La composante recherche du Programme APPRENDRE

Une composante importante du programme vise à **appuyer les pays partenaires d'APPRENDRE dans le développement de leurs capacités de recherche en éducation portant sur les thématiques couvertes par le programme** : développement professionnel des enseignantes et des enseignants ; observation et analyse des pratiques de classe en relation avec les apprentissages des élèves ; accompagnement de proximité des établissements et des personnes enseignantes ; développement de ressources enseignantes et cellules pédagogiques.

APPRENDRE souhaite, par cette composante, favoriser et accompagner l'engagement des actrices et des acteurs scientifiques et éducatifs à décrire et analyser les contextes éducatifs locaux en termes de forces, de faiblesses, d'opportunités contextuelles et de risques, et ainsi proposer des pistes d'amélioration des performances de l'école.

L'appui d'APPRENDRE à la recherche en éducation se matérialise autour de deux axes principaux :

- (i) Un accompagnement à la **structuration de la recherche** (séminaires internationaux, journées nationales de la recherche et de l'innovation en éducation, appuis aux revues et aux publications scientifiques, formations aux méthodologies de la recherche) ;
- (ii) Un appui à la **production de savoirs** scientifiques (financement de projets de recherche et recherche-action).

APPRENDRE a lancé précédemment (entre 2018 et 2022) **4 appels à projets de recherche** :

- Appel à projet n° 1 : Documenter les politiques éducatives
- Appel à projet n°2 : Accompagner le développement du cycle fondamental : l'enjeu de la transition école / collège
- Appel à projet n°3: Enseignements-apprentissages bilingues
- Appel à projet n°4 : L'entrée et le maintien dans le métier des enseignantes et des enseignants

46 projets au total ont été mis en œuvre.

Le présent appel, le 5^{ème}, sur la thématique « **Éducation inclusive sensible au genre : contextualiser, expérimenter, comprendre et transformer** », concerne des recherches nationales à mener en Afrique subsaharienne, Haïti, Liban, Maghreb ou encore en Océan Indien. Les projets soutenus devront contribuer à documenter et éclairer les politiques publiques en matière d'éducation de ces pays, mettant en avant l'expérimentation de nouvelles pratiques inclusives sensibles au genre.

Le Programme APPRENDRE souhaite **accompagner environ 10 équipes mixtes** issues des pays partenaires, composées à la fois de scientifiques et de praticiennes et praticiens de l'éducation, ou encore d'actrices et d'acteurs de la société civile. L'enveloppe financière consacrée pour chaque projet se situera entre 20 000€ et 50 000€, en fonction des propositions formulées. Le projet devra se dérouler sur une durée maximale de 12 mois, et avoir comme terrain de recherche 1 pays éligible au programme. L'ensemble des données, des résultats, ainsi que les différentes productions scientifiques devront être partagées avec la coordination du Programme APPRENDRE, pendant et à l'issue de la mise en œuvre, dans une perspective de mise en valeur et de **visibilité de la recherche francophone en Education**.

1. Contexte

Depuis les années 1990, des appels à bâtir des systèmes éducatifs plus inclusifs et plus sensibles au genre ont été lancés. La *Déclaration de Salamanque* (UNESCO, 1994) a constitué un tournant en encadrant le droit à l'éducation des enfants considérés comme ayant des besoins éducatifs particuliers. Les *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation* (UNESCO, 2009), ont été déterminants en invitant les États à transformer leurs politiques et leurs pratiques pour garantir la participation de tous les élèves, en particulier celles et ceux exposé.es à la marginalisation. En 2015, la *Déclaration d'Incheon* et son cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 (UNESCO, 2016) ont confirmé l'engagement mondial à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité pour toutes et tous. Enfin, pour n'en nommer que quelques-unes, la *Stratégie de l'UNESCO pour l'égalité des genres dans et par l'éducation* (2019–2025) a récemment souligné l'importance de renforcer les systèmes éducatifs par de meilleures recherches, politiques et pratiques d'enseignement et d'apprentissage afin de soutenir l'autonomisation des filles et des femmes tout en favorisant l'égalité des genres dans l'ensemble des dimensions éducatives.

Malgré les engagements internationaux en faveur d'une éducation équitable et inclusive, les systèmes éducatifs de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne, continuent de reproduire des inégalités profondes, structurelles et multiformes. Les filles, les femmes, les élèves en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage représentent les populations les plus exposées à l'exclusion scolaire ou professionnelle. Les curricula, les ressources pédagogiques et les pratiques enseignantes demeurent souvent marqués par des stéréotypes sexistes, capacitistes, et parfois colonialistes, racistes ou classistes, perpétuant ainsi des représentations inégalitaires au sein de l'espace scolaire. Par ailleurs, certaines politiques éducatives, bien qu'orientées vers l'excellence, adoptent des logiques de performance qui tendent à marginaliser les élèves les plus vulnérables plutôt qu'à soutenir leur inclusion et leur réussite.

À ces dimensions s'ajoutent de nombreux obstacles pédagogiques, cognitifs et sociaux qui entravent concrètement l'égalité des chances. Sur le plan pédagogique, l'enseignement repose encore majoritairement sur des approches transmissives, peu sensibles à la diversité des profils et des forces,

et sur un matériel stéréotypé rarement adapté aux besoins des élèves neurodivergents ou en situation de handicap (Vygotsky, 1978 ; Bruner, 1996 ; Rose et Meyer, 2002). Les difficultés d'apprentissage spécifiques, telles que la dyslexie ou le trouble déficitaire d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), sont peu prises en compte, et les élèves peuvent être confrontés à une surcharge cognitive liée à une mauvaise organisation des contenus (Sweller, 1988 ; Snowling et Hulme, 2012). Le manque de confiance en soi, souvent alimenté par des expériences d'échec ou des attentes différenciées selon le genre, compromet également la motivation et la persévérance scolaire et professionnelle (Bandura, 1997 ; Bhana et al., 2009 ; ONU Femmes, 2018).

Les obstacles socio-économiques et culturels jouent aussi un rôle déterminant. La précarité des conditions de vie et de travail limite l'accès aux ressources essentielles à l'apprentissage – manuels, outils numériques, espaces de travail – et les élèves issus de milieux défavorisés peuvent peiner à suivre un enseignement parfois dispensé dans une langue qu'elles et ils ne maîtrisent pas (OCDE, 2019 ; Cummins, 2000). Les normes culturelles et les stéréotypes sociaux, quant à eux, façonnent les attentes scolaires et professionnelles dès le plus jeune âge, renforçant les inégalités de parcours selon le genre, l'origine sociale ou l'appartenance ethnique (Bourdieu et Passeron, 1970).

Sur le plan institutionnel, le manque de formation initiale et continue, d'accompagnement, de sensibilisation et de travail de prévention et d'outillage des personnels pédagogiques aux enjeux de genre, de diversité et d'inclusion freine la mise en œuvre de pratiques véritablement inclusives (Florian et Black-Hawkins, 2011). Les classes surchargées, les zones en situation de conflit ou les régions rurales aggravent encore ces inégalités d'accès et de conditions d'apprentissage (OECD, 2018). Enfin, les environnements physiques et numériques d'apprentissage demeurent inégalement accessibles, limitant la participation de nombreux élèves à part entière à la vie scolaire (UNESCO, 2020 ; Selwyn, 2011).

Ainsi, la conjugaison de ces obstacles institutionnels, individuels, pédagogiques, structurels et systémiques souligne l'urgence d'une transformation profonde et coordonnée des systèmes éducatifs, pour faire de l'inclusion une réalité vécue au quotidien par toutes et tous, dans des environnements d'apprentissage sensibles au genre, justes, accessibles et porteurs d'émancipation.

Les ministères en charge de l'éducation ont élaboré et mis en œuvre dans de nombreux pays des politiques éducatives et plans d'action en faveur de l'inclusion scolaire, de la scolarisation des filles, de la scolarisation des populations vulnérables (enfants en situation de handicap, enfants victimes de crises et conflits, enfants en situation de pauvreté). C'est un immense effort collectif des partenaires de l'éducation qui a été mis en œuvre dans les pays depuis les conférences des Nations-Unies de Jomtien en 1990 et de Dakar en 2000, les OMD (2000) et les ODD (2015). Malgré les améliorations constatées en matière d'égalité de genre et d'inclusion sociale dans les systèmes éducatifs nationaux, il reste beaucoup à faire pour les transformer vers une éducation inclusive sensible au genre pour toutes et tous.

Devant ce constat, il convient par conséquent de s'interroger sur les **initiatives innovantes à mettre en place**, à petite ou à grande échelle par les autorités éducatives, les personnels d'encadrements et les communautés éducatives, pour favoriser une éducation inclusive sensible au genre, mais aussi à la diversité des profils et des contextes.

2. Champs de recherche visés par l'appel à projets

Cet appel vise à soutenir des projets de recherche mettant en avant l'expérimentation de nouvelles pratiques inclusives sensibles au genre. Cela, aux niveaux micro, méso ou macro des systèmes éducatifs :

- **Niveau micro : Transformer les pratiques pédagogiques dans la salle de classe**

L'appel vise à soutenir l'expérimentation et la mise à l'épreuve de pratiques pédagogiques d'enseignement et d'évaluation inclusives et sensibles au genre, plaçant l'élève au centre du processus éducatif, valorisant ses forces, et respectant la diversité et l'intersectionnalité des identités. Il s'agit notamment de :

- **conception universelle de l'apprentissage (CUA)** qui propose d'anticiper la diversité des élèves dès la planification, en multipliant les modes de représentation, d'expression et d'engagement, afin de garantir l'accessibilité cognitive et affective ;
- **différenciation pédagogique** qui permet d'adapter les contenus, les processus et les évaluations aux besoins spécifiques de chaque élève, sans abaisser les attentes ;
- **apprentissage coopératif** qui mise sur l'hétérogénéité des groupes pour favoriser l'apprentissage par les pairs, l'interdépendance positive, l'entraide, et le développement du sentiment d'appartenance ;
- **évaluation inclusive** qui gagne en équité lorsqu'elle est formative et diversifiée, c'est-à-dire capable de reconnaître différentes formes de progression et d'expression de la connaissance ;

- **Niveau méso : Renforcer le rôle des directions d'établissement dans la mise en œuvre de l'inclusion et dans l'élimination des violences basées sur le genre**

À l'échelle des établissements scolaires et de formation à l'enseignement, l'appel entend encourager l'expérimentation et la mise à l'épreuve de pratiques de leadership visant à transformer les établissements éducatifs en espaces équitables, participatifs et respectueux de la diversité. Il s'agit notamment de :

- **leadership inclusif transformationnel** qui encourage un climat scolaire fondé sur la justice sociale ;
- **gouvernance participative-inclusive** qui valorise l'implication de l'ensemble de la communauté scolaire, en particulier des filles et des groupes marginalisés ;
- **communautés de pratique** qui renforcent les capacités des directions d'établissement à planifier, évaluer et piloter des politiques éducatives équitables ;
- **modèles d'écoles inclusives innovantes** comme les *écoles amies des filles* ou les *écoles neuroinclusives* qui intègrent les droits, la sécurité, la représentativité et la réussite de toutes et tous dans l'environnement scolaire.

- **Niveau macro : Contribuer à l'amélioration du pilotage de systèmes éducatifs inclusifs et à l'engagement des communautés**

Enfin, l'appel souhaite appuyer des projets qui prévoient de documenter des expériences réalisées ou bien d'expérimenter et mettre à l'épreuve des pratiques de pilotage des systèmes éducatifs sensibles au genre et à l'inclusion, ancrées dans les réalités locales et ouvertes à l'innovation visant à renforcer la cohérence et la transformation des politiques publiques, en intégrant les principes d'équité, de justice sociale et de participation active. Il s'agit notamment de :

- **approches et cadres de pilotage éducatif** sensibles au genre qui sont fondées sur une analyse intersectionnelle des inégalités (planification stratégique, mécanismes de suivi-évaluation, règles de budgétisation, etc.) ;

- **rôle des entités déconcentrées** des systèmes éducatifs dans la promotion et la mise en œuvre d'un enseignement plus inclusif (leadership des directions régionales de l'éducation, des inspections, des conseillers pédagogiques), actions de sensibilisation ou de formation mises en œuvre etc ;
- **démarches participatives inclusives et multisectorielles** qui amplifient le rôle des communautés locales, des familles et des organisations de la société civile dans la définition et la mise en œuvre des actions éducatives en faveur des filles et des élèves en situation de handicap avec l'implication de tous les acteurs pour une prise en charge holistique des enfants.

3. Méthodologies de recherche à considérer pour les projets

Cet appel à projet de recherche porte des ambitions applicatives et pratiques. Dans une démarche compréhensive et expérimentale, il est attendu des projets de recherche le prototypage et/ou la mise en œuvre de solutions, de dispositifs, de ressources, de réseaux, etc., et/ou l'avancée des connaissances sur les dynamiques d'exclusion/inclusion au service du pilotage et de la décision politique. Ce faisant, une avancée des connaissances sur les contextes d'application des approches inclusives est attendue.

De manière non exclusive, deux orientations méthodologiques sont conseillées :

1) **recherche appliquée** (études de cas, démarche compréhensive, développement de ressources)

et

2) recherche de type **développement expérimental** (tester la mise en place de solutions, de dispositif, développer des méthodes, des techniques, etc.). Ces deux approches, appliquée et expérimentale, font partie du domaine plus large de la recherche et développement (R&D) (manuel de Frascati, OCDE 2016).

Les projets de recherche pour cet appel peuvent se placer au niveau micro (pratiques), méso (supervision) ou macro (gouvernance), des acteurs de terrain aux décideurs. Dans tous les cas, une saisie avancée des contextes et des problèmes qui se posent en matière de dynamiques inclusives est attendue (cf. notions présentées dans ce document).

3.1. Recherche appliquée

La recherche appliquée (RA) consiste en une démarche originale en vue de produire des connaissances nouvelles, principalement dirigées vers un **objectif pratique**.

La RA peut mobiliser et combiner différentes approches méthodologiques : enquêtes qualitatives ou quantitatives, démarche ethnographiques, études de cas, processus de coproduction de solutions ou de produits (ingénieries, didactiques, etc.), etc. La RA se définit davantage par sa vocation : trouver des solutions à des problèmes, des verrous scientifiques, académiques ou autres. Donc, les méthodologies de recherche proposées dans les projets de recherche appliquée sont liées aux démarches méthodologiques choisies. Ceci pour insister sur le fait que les démarches méthodologiques doivent être de qualité et cohérentes par rapport aux objectifs de la recherche, et s'insérer dans un processus appliqué.

La recherche peut être qualifiée d'appliquée sur la base de ces caractéristiques et processus :

La RA est une entreprise pour déterminer les utilisations possibles des résultats de la recherche fondamentale, ou pour établir des méthodes ou des modalités nouvelles permettant d'atteindre des objectifs précis déterminés à l'avance. Il s'agit donc de prendre en compte les connaissances existantes pour **résoudre un problème concret**, une mise en forme opérationnelle d'idées. Ses résultats doivent pouvoir être appliqués à des produits, des opérations, des méthodes ou des systèmes.

La RA est donc identifiable sur la base de la qualité :

1. du problème identifié ;
2. des connaissances fondamentales et expérientielles mobilisées ;
3. de la saisie du contexte d'application ;
4. des objectifs pratiques que la recherche se donne ;
5. de la cohérence des méthodes et/ou démarches mobilisées pour produire les données, connaissances, solutions, etc. ;
6. des perspectives empiriques offertes par la recherche.

Ce qui est attendu ici est donc de plusieurs ordres, de manière non exhaustive :

- à partir des connaissances dans le domaine et la saisie d'un contexte, identification des freins et des leviers pour une approche inclusive et sensible au genre en éducation ;
- production de ressources ou de dispositifs, dans ou hors l'école, pour une éducation inclusive ;
- propositions curriculaires pour la formation des enseignants ;
- proposition d'une méthodologie pour soutenir la production de ressources, de dispositifs ou de réseaux de proximité transposable en contextes ;
- etc.

3.2. Développement expérimental

Le développement expérimental (DE) repose sur les connaissances issues de la recherche et de l'expérience pratique, et consiste en des travaux pour produire de nouvelles connaissances techniques, de nouveaux procédés, de nouvelles solutions, ou améliorer les produits ou procédés existants. Les activités de développement expérimental sont celles qui sont effectuées au moyen de prototypes ou de dispositifs pilotes.

Cinq phases sont identifiables :

1. L'analyse contextuelle et l'objectif de la recherche sont déterminés.
2. Réalisation de modèles ou de prototypes.
3. Test en situation, intégration opérationnelle des modèles ou prototypes.
4. Évaluation modèles, des pistes, des épreuves testées (analyse d'impact, produits, enquête de d'opinion ou d'appréciation, etc.).
5. Rédaction d'un cahier des charges, ou d'un livre blanc, ou d'un guide pour la conception et transposition à échelle.

La démarche méthodologique relève ici des nécessités techniques des solutions et dispositifs considérés. Elle mobilise aussi des compétences en ingénierie de formation, pédagogique, sociale, etc.

Ce qui est attendu ici peut être de plusieurs ordres, de manière non exhaustive : produire des connaissances didactiques, techniques, méthodologiques, sur la manière d’appréhender les dynamiques incluses en classe, pour les contextes considérés ; expérimentation et/ou implémentation de dispositifs et/ou de ressources dans un contexte donné, que ce soit dans le cadre scolaire ou en dehors (associations, communautés, etc.) ; expérimentation de dispositifs de formation (ateliers, CAP, analyses de pratiques, analyses curriculaires ; etc.

De manière générale, l’appel soutiendra les projets prévoyant la réflexion, l’expérimentation et la mise à l’épreuve de pratiques, qu’elles soient pédagogiques, de formation, d’accompagnement ou liées au pilotage des systèmes éducatifs, pour une approche éducative sensible au genre et à l’inclusion, ancrées dans les réalités locales. Les projets qui s’intéressent aux enjeux liés au pilotage éducatif peuvent être fondés sur une analyse intersectionnelle des inégalités (planification stratégique, mécanismes de suivi-évaluation et règles de budgétisation). Ce faisant, les démarches de recherche peuvent être participatives et collaboratives. Celles-ci peuvent inclure les professionnels (enseignants et formateurs), les cadres éducatifs et responsables institutionnels, aussi les communautés locales, les familles, les associations et organisations de la société civile.

3.3. Cadre géographique de la recherche

Le cadre géographique (les terrains de recherche) devra être centré sur 1 pays parmi les **23 pays suivants** : Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d’Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, République Centrafricaine, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Union des Comores.

3.4. Résultats attendus

- Les projets contribuent à documenter et éclairer les politiques publiques en matière d’éducation.
- Les projets mettent de l’avant l’expérimentation de nouvelles pratiques inclusives sensibles au genre (les recherches descriptives ou diagnostiques sont à proscrire).

- Les projets proposent des stratégies innovantes défiant le statut quo.

3.5 Livrables attendus de la recherche

Les équipes retenues devront remettre comme livrables opérationnels :

- Un **rapport intermédiaire** après 6 mois de mise en œuvre dont dépendra le versement de la seconde tranche de budget.
- Des livrables finaux :
 1. **Un rapport de recherche** étant précisé que tout document produit à l'aide du financement octroyé relèvera d'une licence *Creative Commons* ([CC-BY-NC-SA](#)) et sera publié sur le site APPRENDRE.
 2. **Un résumé exécutif faisant apparaître les résultats de la recherche**, sous un format présentant l'objet, la méthodologie de recherche utilisée et les acquis scientifiques des travaux, en maximum 5 000 caractères.
 3. **Les documents produits**, numériques ou non, (films, base de données, questionnaires, grilles d'observation, ...) seront également placés sous licence *Creative Commons*.
 4. **Au minimum un projet d'article scientifique**, en précisant la revue à comité de lecture destinataire et en explicitant ce choix.
 5. **Un rapport au format libre** (traditionnel ou porte folio) rapportant la collaboration inter personnelle ou inter équipes.
 - Des communications :
 - Dans le cadre de séminaires nationaux associant les MEN, les équipes de recherche et les acteurs (partenaires techniques et financiers, chercheurs, décideurs, ...) de l'éducation.
 - Dans le cadre d'un colloque international sur la thématique organisé par le programme APPRENDRE ou un de ses partenaires.

Ces différents aspects pourront être décrits (à titre prévisionnel) dans les dossiers de candidatures.

L'ensemble des outils, données, productions et livrables devront être partagés sur un dossier stocké en ligne, à la fois avec l'ensemble des membres de l'équipe projet, les référents scientifiques désignés par le Conseil scientifique d'APPRENDRE et l'équipe de coordination du programme APPRENDRE.

Sur toute la durée de la mise en œuvre du projet et dans un délai d'un an après la clôture du projet, l'équipe projet s'engage à répondre aux différentes sollicitations de la coordination du programme APPRENDRE, que ce soit pour des actions de communication (vidéos, entretiens...), des participations à des manifestations scientifiques internationales, ou encore des séances de restitutions nationales. Les participations aux manifestations scientifiques seront prises en charge par APPRENDRE.

4. Éligibilité et composition des équipes

Les objets d'étude pourront être variés et proposés par les soumissionnaires, parmi les problématiques énoncées ci-dessus, à partir d'une entrée de leur choix, micro (salle de classe), méso (l'établissement), macro (politiques publiques).

Le présent appel à projet, en ce qu'il est un appel à l'expérimentation de solutions, est ouvert à la fois aux **établissements d'enseignement supérieur** mais également aux **organisations de la société civile** qui œuvrent localement dans le champ de l'éducation. Des équipes diversifiées alliant praticiens et chercheurs seront privilégiées.

Pays éligibles : Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, République Centrafricaine, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Union des Comores.

4.1 Critères de constitution des équipes

4.1.1. Coordination du projet

- Dans le cas des projets **universitaires** :

La réponse sera coordonnée par une personne de rang magistral (titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ou équivalent) en poste dans un établissement membre de l'AUF, identifiée comme « porteuse de projet » qui coordonnera une équipe composée d'enseignants-chercheurs, de jeunes chercheurs et de praticiens du système scolaire exerçant dans le pays sur lequel se centre l'étude.

- Dans le cas où le projet est porté par une organisation **non-universitaire** :

La réponse sera coordonnée par une personne professionnelle de l'Éducation exerçant au sein de l'Éducation nationale ou bien dans une organisation de la société civile. Cette personne sera identifiée comme « porteuse de projet »

» et coordonnera une équipe diversifiée composée de personnes professionnelles, enseignantes-chercheuses et de jeunes chercheuses, exerçant dans le pays sur lequel se centre l'étude.

Dans les deux cas, la personne porteuse de projet sera garante de la dynamique collective de l'équipe notamment en matière de répartition et d'exécution du travail et de respect des exigences de conduite responsable de la recherche.

4.1.2. Membres de l'équipe projet

Les équipes soumissionnaires pourront être constituées au sein d'une même institution, ou bien encore sous la forme d'un consortium.

Dans le cas d'un consortium rassemblé, une seule équipe pourra être issue d'un laboratoire de recherches situé dans l'un des pays du Nord de la Francophonie (Europe, Amérique du Nord) et la coordination sera obligatoirement assurée par un établissement du Sud. Un consortium peut être constitué de deux équipes (de pays du Sud).

Au sein des équipes, la présence de personnes chercheuses juniors, de praticiennes issues de l'éducation nationale, et l'équilibre femmes/hommes feront l'objet d'une attention particulière.

Dans la constitution des équipes, le renforcement des compétences individuelles et collectives sera visé pour développer des capacités nationales de recherche en éducation, mais aussi la coopération internationale pensée sur des bases égalitaires et proactives. La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité des cadres théoriques comme des appartenances disciplinaires des équipes sont encouragées.

L'équipe-projet sera composée de **6 personnes au maximum**, incluant le porteur ou la porteuse de projet. Les CV individuels de chaque membre de l'équipe doivent être joints à la proposition.

4.2 Critères d'appréciation des propositions de projets de recherche

4.2.1 Contenu attendu de la proposition

Les projets déposés devront présenter un cadrage théorique, les éléments de contexte et la position du problème, les objectifs de la recherche, la méthodologie de recherche, le chronogramme, les livrables, la présentation de l'équipe de recherche en indiquant le rôle de chaque membre, et, le cas échéant, les partenariats et les modes de collaboration, en suivant le canevas du « descriptif de projet » (cf annexe).

Les soumissionnaires devront, dans leur réponse, faire la preuve d'une bonne connaissance de la question en proposant une revue de la littérature, une bibliographie sélective (travaux scientifiques, rapports, études pays).

Chaque réponse à l'appel à projets devra indiquer précisément, au-delà de l'objet de la recherche :

- Des hypothèses de départ et un cadre conceptuel ou théorique.
- Une description précise du cadre méthodologique, y compris le ou les terrains concernés par la recherche, les participants ciblés et les procédures de sélection et de recrutement, les méthodes de collecte des données et les stratégies d'analyse.
- Un plan prévisionnel de travail détaillé : répartition des rôles, collaboration, agenda ; prévisionnel sur 12 mois au maximum.

La volonté de **communiquer scientifiquement** sera appréciée dans la rédaction des réponses, en précisant par exemple les revues qui seraient visées par une publication et des propositions de participation à des colloques. Un soutien financier et scientifique supplémentaire pourrait être accordé selon les opportunités de communication identifiées le moment venu.

Dans une perspective de mise en dialogue entre recherche et action publique, les résultats des recherches devront faire obligatoirement l'objet d'une **séance de restitution formelle au Ministère de l'Éducation Nationale.**

4.2.2 Grille indicative d'évaluation des propositions

Excellence scientifique et pertinence du projet - 45 points

- Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine ciblé par l'appel.
- Clarté de la problématique, des objectifs de recherche et de leur articulation avec les enjeux d'inclusion et de genre dans l'éducation.
- Pertinence des questions de recherche au regard du contexte national, régional ou local.
- Rigueur méthodologique et adéquation des approches méthodologiques aux exigences de l'appel.
- Intégration explicite des concepts de genre, d'inclusion, d'équité ou d'égalité dans la problématisation, la revue de littérature et le cadre théorique.
- Reconnaissance et intégration des savoirs locaux, pratiques communautaires et contextes spécifiques à chaque pays ou région concernée.
- Pluridisciplinarité et interdisciplinarité des cadres théoriques.

Compétences de l'équipe – 20 points

- Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet soumis (pertinence des réalisations des chercheuses et chercheurs, de leurs activités de recherche, de leurs expériences, de leur formation, etc.).
- Démonstration de la capacité des membres de l'équipe à mettre de l'avant un équilibre femmes/hommes et à intégrer et mentorer des personnes étudiantes, des personnels éducatifs ou des membres de la société civile au sein de l'équipe.
- Pluridisciplinarité et interdisciplinarité des appartenances disciplinaires et institutionnelles

Faisabilité du projet – 20 points

- Réalisme du calendrier proposé.
- Probabilité d'atteinte des objectifs de la recherche.
- Pertinence du budget demandé et justification des coûts.
- Arrimage des prévisions budgétaires au projet soumis.
- Contribution attendue du projet à la réduction des inégalités éducatives et genrées.
- Potentiel d'influence des pratiques éducatives à moyen et long terme, notamment en matière d'égalité des genres et d'inclusion.

Conduite responsable de la recherche – 15 points

- Respect de la dignité des personnes participantes à la recherche (confidentialité et consentement).
- Engagement à mettre en place un environnement favorable à la recherche et à sa diffusion (rigueur, honnêteté, franchise, équité).

Le comité d'évaluation est constitué des 12 membres du conseil scientifique du programme APPRENDRE.

4.2.3 Critères financiers et administratifs de recevabilité

Pour être éligible à un subside, le demandeur doit remplir les conditions suivantes :

- être une personne morale ;
- être effectivement établi dans les pays ou territoires définis comme éligibles
- être un acteur public ou un acteur privé à but non lucratif ;
- être directement responsable de la préparation et de la gestion du projet avec le(s) codemandeur(s) et ne pas agir en tant qu'intermédiaire ; et
- Avoir déjà géré un subside (en fonds publics) équivalant à 40 % du financement demandé. Un certificat de performance satisfaisante signée par le donateur est obligatoire et en constituera la preuve ; et

Les membres de l'AUF prétendant à un financement devront être à jour de leur cotisation.

Dans les demandes de subside, la personne qui demande doit déclarer que ni elle-même ni son/ses codemandeur(s) ne tombe(nt) sous le coup de l'un de ces motifs d'exclusion (Déclaration du demandeur) et qu'elle(s) est/sont disposé(s) et capable(s) de fournir les documents justificatifs demandés (en fonction des cas et contextes spécifiques : impôts, obligations sociales, casier judiciaire, etc.).

Si le subside lui est accordé, la personne qui demande devient le bénéficiaire contractant identifié comme tel dans la Convention de subsides. La personne bénéficiaire contractant est la principale interlocutrice du pouvoir adjudicateur. Elle représente tout autre codemandeur bénéficiaire et agit en son nom. Elle conçoit et coordonne la mise en œuvre de l'action.

Budget

La réponse au présent appel proposera un budget précisément justifié en fonction de l'objet et de la méthodologie de la recherche. Il sera déposé selon le formulaire proposé et respectera les dépenses éligibles conformément au modèle de budget joint au présent Appel. Le budget devra être accompagné d'un narratif budgétaire présenté par activités.

Les dépenses admissibles sont :

- Les déplacements sur le terrain de recherche ou pour des rencontres d'équipe, les dépenses de communication, l'accès à la documentation et la prise en charge de vacations (pour les équipes du « Sud »).
- Le temps de travail des membres de l'équipe-projet. Rétribution sur la base des barèmes établis dans le cadre du Programme APPRENDRE (NB : Les barèmes sont à consulter sur le canevas du budget joint à cet appel sur la plateforme de soumission des candidatures). Le temps de travail des membres devront être consignés mensuellement sur un format de feuille de temps. Les personnes enseignantes-chercheuses des laboratoires du "Nord" ne pourront prétendre à aucune rémunération individuelle.
- Les dépenses en petits matériels et logiciels spécifiquement dédiés à la recherche sur justification précise du besoin. L'affectation et la responsabilité administrative des matériels devront être précisées dans les réponses.

- Les demandes éventuelles de mobilité entre universités devront être précisément justifiées et seront examinées au cas par cas.
- Reserve d'imprévus à hauteur de 5 % du budget total

Les coûts non éligibles (liste non exhaustive) :

- Frais de gestion
- Frais juridiques et financiers
- Achat de matériel supérieur à 1000 euros
- Bourse / voyage d'étude

Le budget total proposé devra détailler l'ensemble des rubriques (voir modèle joint). **Le financement accordé par l'AUF ne pourra excéder 50 000 euros.**

Visibilité

Les personnes demandeuses doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du financement par l'AUF et son programme APPRENDRE ainsi que de son bailleur. Les projets doivent inclure une ligne budgétaire de communication pour sensibiliser l'ensemble ou une partie du public aux motivations du projet et au soutien apporté par l'AFD et/ou le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), par l'intermédiaire d'AUF-APPRENDRE, dans le pays ou la région concerné(e), ainsi qu'aux résultats et à l'impact de ce soutien.

Une boîte à outils de communication sera fournie aux bénéficiaires, y compris les exigences en matière de communication conformément aux lignes directrices en matière de communication du programme APPRENDRE.

5.Évaluation, sélection des demandes et notification des lauréats

Les demandes seront examinées et évaluées, dans un premier temps, par la coordination du programme APPRENDRE (critères de recevabilités) et dans un deuxième temps, par les membres du conseil scientifique d'APPRENDRE. Les dossiers de candidatures seront évalués selon les étapes et les critères décrits infra.

Si l'examen de la demande montre que l'action proposée ne satisfait pas aux critères d'éligibilité décrits aux différent points évoqués supra la demande sera rejetée sur cette seule base.

Les éléments suivants feront l'objet d'un examen attentif:

Ouverture

- Respect de la date limite de dépôt. Si la date limite n'est pas respectée, la demande sera automatiquement rejetée.
- La demande de subside doit répondre à tous les critères spécifiés aux points supra
- Si l'une des informations est manquante ou incorrecte, la demande peut être rejetée pour cette seule raison et elle ne sera pas évaluée.

Composition des dossiers de candidature :

Pour être recevable, chaque dossier de candidature déposé en ligne devra intégrer obligatoirement :

1. Le descriptif du projet (canevas en annexe)
2. Le budget du projet (canevas en annexe en Excel et narratif budgétaire en Word)
3. Le chronogramme du projet (canevas en annexe)
4. L'ensemble des CV de tous les membres de l'équipe projet
5. La lettre d'intention signée de la ou du chef d'établissement/ direction de l'institution demandeuse, manifestant son intérêt à candidater

Date limite de soumission des projets : 31 décembre 2025

Pour toute question : programme-apprendre@auf.org

Évaluation

Les propositions satisfaisant aux conditions de la première vérification administrative et d'éligibilité seront évaluées quant à la pertinence et à la conception de l'action proposée. Les critères d'évaluation sont divisés en sections et sous-sections

La qualité des candidatures, y compris le budget proposé et les capacités des candidats, se verra attribuer une note sur 100 conformément à la ventilation spécifiée dans la grille d'évaluation

Les critères d'évaluation aident également à évaluer la qualité des propositions par rapport aux objectifs et priorités définis, et à attribuer des subventions à des actions qui maximisent l'effet globale de l'appel à propositions. Ils aident à sélectionner des propositions qui assurent à l'autorité contractante que ses objectifs et priorités seront respectés. Ils concernent la pertinence de l'action et sa cohérence avec les objectifs de l'appel à propositions, sa qualité, son effet prévu, la durabilité de l'action et son rapport coût-bénéfice attendu positif.

Sélection

Après évaluation, un tableau sera établi, contenant toutes les candidatures classées selon leur score et soumises aux fonds disponibles. Une liste de réserve sera également établie selon les mêmes critères, à utiliser si des fonds supplémentaires deviennent disponibles pendant la période de validité de cette liste.

Si le budget alloué, indiqué pour l'appel, ne peut pas être utilisé en raison de la qualité ou du nombre insuffisants de propositions reçues, l'Autorité contractante se réserve le droit de réaffecter les fonds restants à des appels futurs.

Notification

La personne demandeuse est informée par écrit de la décision prise par le pouvoir adjudicateur concernant sa demande et, en cas de rejet, des motifs de cette décision négative.

Transparence

Dans un souci de transparence, AUF s'engage à publier la liste de ses bénéficiaires contractuels. En signant la convention de subvention, le contractant-bénéficiaire déclare accepter la publication du titre du contrat, de la nature et de l'objet du contrat, de son nom et de sa localisation, ainsi que du montant du contrat.

Traitement des données personnelles

AUF s'engage à traiter les données personnelles communiquées en réponse à cet appel à propositions avec le plus grand soin, conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD).

Plus spécifiquement, lorsque vous participez à un appel à propositions dans le cadre de l'attribution de subventions par AUF, nous collectons les coordonnées des personnes de contact (« représentant autorisé ») de l'entité qui introduit la demande de subvention, telles que le nom, le prénom, le numéro de téléphone professionnel, l'adresse électronique professionnelle, la fonction professionnelle et le nom de l'organisation représentée. Dans certains cas, nous devons également collecter l'extrait du casier judiciaire (ou équivalent) du dirigeant de l'organisation qui introduit la demande de subvention.

Nous traitons ces informations parce que nous avons l'obligation légale de les collecter dans le cadre de la gestion et de l'octroi de nos subventions.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la déclaration de confidentialité d'AUF sur le lien suivant : <https://www.auf.org>

Format contractuel

Deux modalités sont proposées aux organisations dont les candidatures ont été retenues :

1. Subvention

Le montant sera alloué aux organisations bénéficiaires selon un découpage en trois tranches :

- **Tranche 1** : 50 % du montant total, versé à la signature de la convention de financement.
- **Tranche 2** : 30 %, versé à mi-parcours, sous réserve de la soumission d'un rapport technique et financier intermédiaire et de la consommation d'au moins 70 % de la première tranche.

- **Tranche 3** : 20 %, versé après la remise et la validation du rapport final.

2. Gestion directe par l'AUF

Dans ce cas, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) assure directement la gestion financière et logistique du projet, en concertation avec l'organisation porteuse. Les dépenses sont engagées par l'AUF selon les besoins du projet, sur la base d'un plan d'action validé conjointement.

6. Calendrier de l'appel et dépôt des dossiers

Un **webinaire de présentation** de l'appel à projets se tiendra à 13h30 (GMT) le mardi 4 novembre 2025, en vue de préciser le cadrage des recherches attendues et répondre aux questions des candidats.

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

Mercredi 1er octobre 2025	Lancement de l'Appel à projets
Mardi 4 novembre 2025	Webinaire de présentation de l'Appel à projets : Envoi des questions avant le webinaire via cette adresse : programme-apprendre@auf.org
Mercredi 31 décembre 2025	Date limite de soumission des projets
Du 1er janvier au 15 février 2026	Période de sélection des projets
Vendredi 20 février 2026	Publication de la liste des projets pré-retenus et notification aux candidats
Mardi 15 mars 2026	Finalisation des projets (identification des livrables exacts, chronogramme et budget)
Du 15 mars au 30 avril 2026	Période de rédaction et signature des conventions de financement
1er mai 2026	Date de démarrage des projets
1 ^{er} janvier 2027	Délai pour la remise du rapport intermédiaire
30 septembre 2027	Délai pour la clôture des projets : Remise du rapport final et livrables

Les propositions seront à déposer sur : <https://appels-propositions.auf.org/appel-a-projets-de-recherche-aap-5-education-inclusive-sensible-au-genre-contextualiser-experimenter-comprendre-et-transformer->
(inscription préalable nécessaire)